



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis No 10/17 : Demande de crédit de CHF 861'000.- destiné à l'assainissement de l'éclairage public

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mardi 12 septembre ; elle a reçu à cette occasion Mme la Municipale Michèle Pidoux accompagnée de M. Yvan Becker de Romande Energie ; ils sont vivement remerciés pour les explications et éclaircissements fournis lors de cette séance.

1. Objet du présent préavis

Il y a lieu d'abord d'apporter au préambule quelques corrections ou adjonctions obtenues lors de la séance soit :

- Il y avait lors de la première étude faite en 2015, 895 luminaires installés dans la ville (937 en 2017) dont 45,5 % pouvaient être qualifiés de vétustes (407), et 21,7 % étaient à changer (194),
- sur les 895 luminaires, 323 sont équipés de lampes à vapeur de mercure, lampes qui ne sont plus commercialisées aujourd'hui avant d'être interdites sous peu,
- le préavis porte donc sur le changement de ces 323 luminaires à vapeur de mercure et sur 67 autres luminaires se trouvant dans les mêmes rues que les lampes à mercure, ceci afin d'assurer l'homogénéité de l'éclairage ; le préavis porte donc bien sur 390 luminaires,
- la consommation électrique des lampes à mercure s'élève bien à 202'608 Kwh ce qui représente une somme de CHF 40'522.-- (le chiffre donné dans le dernier paragraphe du préambule du préavis est erroné)
- à court ou moyen terme ce sont encore environ 200 luminaires qui seront à changer.

L'objet du présent préavis est d'installer des LED en lieu et place des 390 luminaires.

Il est à préciser que le centre ville et l'avenue de Lucens ne seront pour l'instant pas concernés par ce changement, en attendant les projets de réaménagement de ces rues.

En plus des lampes seront installés des compteurs et des armoires de commande (33 au maximum) ; il est aussi prévu de changer les mâts et les socles en fonction de l'état de ceux-ci.

2. Attribution du mandat

Ce projet, né au cours de la précédente législature s'est déroulé de la manière suivante :

- Exécution d'un cahier des charges par un bureau d'ingénieur de la place,
- décision de procéder à une soumission selon une procédure ouverte dans le cadre des marchés publics,
- réception de 8 offres plus ou moins complètes par le bureau d'ingénieur et évaluation de celles-ci (après les avoir complétées au besoin),
- évaluation des offres par la Municipalité et attribution du mandat à Romande Energie ; la Municipalité a en même temps arrêté son choix sur un type de luminaire sur les 2 proposés par l'adjudicataire (le moins cher),
- Les prix indiqués dans le préavis sont des prix maximum ; en effet, si on avait voulu être plus précis, il aurait fallu évaluer chaque luminaire à changer en fonction de son état et de celui du mât et du socle ; il aurait fallu également voir si les armoires devaient toutes être changées. Cet important travail d'évaluation aurait pris beaucoup de temps et aurait coûté très cher. C'est la raison pour laquelle dans le détail des coûts, il a été prévu la pose de 33 armoires neuves et leur raccordement. De même les travaux de génie civil et le changement des mâts et consoles ont été estimés et non évalués luminaire par luminaire.

3. Discussion du projet

La discussion a été largement utilisée par les membres de la commission et elle peut se résumer ainsi :

- les lampes posées seront des LED à plus faible puissance mais avec un éclairage tout aussi efficace que celui des lampes à vapeur de mercure.
- les luminaires posés seront autogérés (chaque luminaire est équipé d'un driver permettant la modification de puissance) et il sera donc possible d'abaisser l'intensité lumineuse rue par rue ou de prévoir plusieurs abaissements possibles en fonction de l'heure ou du passage.
- s'il est possible de modifier les armoires actuelles, elles seront conservées, ce qui générera une économie.
- à partir du moment où l'on change plus de 3 lampes, la facturation au forfait n'es plus possible d'où la nécessité d'installer des compteurs.
- le changement s'effectuera au cours de l'année 2018 et ceci rue par rue ; la Romande Energie s'engage à ne changer que le minimum de lampes et le total de 390 ne sera certainement pas atteint (il y a par exemple beaucoup trop de luminaires à l'entrée de la ville côté Lucens).
- Le génie civil sera assuré par une entreprise de la place (selon le contrat passé avec Romande Energie)

4. Financement

La commission a pris note de l'important investissement nécessaire à l'entretien du parc d'éclairage public et de son financement. Au vu des estimations contenues dans le préavis elle souhaite qu'en aucun cas le montant attribué ne soit dépassé et elle espère au contraire que de substantielles économies soient réalisées, du fait de la surestimation de certains postes (nombre d'armoires neuves par exemple).

5. Conclusion

La commission insiste sur le fait qu'un suivi sérieux de ce chantier soit effectué afin de valider chaque changement (d'armoires ou de mâts par exemple) et ainsi de limiter l'investissement.

La commission, à l'unanimité des membres présents, accepte le préavis tel que présenté par la Municipalité et vous demande, mesdames et messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux, selon le présent préavis,**
- 2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 861'000,- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,**
- 3. prend acte que les dépenses successives de la conclusion 2 seront activées au bilan,**
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
- 5. prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts, amortissements et économies d'énergie compris, sont estimés à CHF 71'600.-- par année,**
- 6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 861'000.-- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

Au nom de la commission



Le rapporteur : C Charvet

La commission était composée de Messieurs René Meillard, Raphaël Tatone, Georges-Alexandre Duc, Baris Bostan et Charles Charvet.